

# Orientation 02 AMA ? Soutenir le développement durable des activités maritimes

## Orientation 2 AMA : Soutenir le développement durable des activités maritimes

Les mesures identifiées dans le cadre de cette orientation doivent favoriser et valoriser le développement durable des activités professionnelles ou de loisir qui s'exercent sur les espaces marins du parc national et notamment de l'AMA.

- **AMA ? Mesure n°5: Favoriser la pérennisation de la pêche artisanale aux petits métiers dans ses spécificités méditerranéennes**

En étroite concertation avec le Comité régional des Pêches et des élevages marins de PACA et les Prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat et celles venant pêcher sur la zone, l'EPPN agira pour : la valorisation de leurs techniques et produits, notamment au travers d'une Charte ; l'intégration et la valorisation de leurs observations sur l'évolution des milieux marins et de la ressource ; la sensibilisation des autres usagers de la mer aux pratiques de pêche concernées.

### Mesures Partenariales en Coeur associées

- Accompagner la pêche artisanale

#### Rôle de l'établissement public

Associe les instances représentatives de la pêche professionnelle afin de mettre en place des outils valorisant son activité.

Réalise des études et des pêches expérimentales en partenariat avec les instances représentatives et veille sur l'évolution des milieux et espèces.

### Principaux partenaires associés

CRPEM, Prud'homies  
État, IFREMER  
AAMP  
Région

# Orientation 02 AMA ? Soutenir le développement durable des activités maritimes

Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle ou d'accueil et  
d'organisation de la fréquentation

[...]

Page 136 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #3655

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-11 11:22